

Pour l'intervention suivante Béatrice Messini s'est appuyée sur le programme interdisciplinaire qu'elle anime et qui est présenté dans le texte ci-dessous.

Résistances à la Mondialisation, des mondes en volition

En identifiant la volonté politique à une nécessité historique, le terme de mondialisation a remplacé celui de progrès dans le processus d'unification des Mondes par l'extension d'un modèle unique de développement économique basé sur une diffusion inégale des techniques. Le débat autour de la mondialisation ouvre une perspective de champ critique des mécanismes de régulation du monde par les seules règles, normes et institutions du libre-échange et du marché.

L « exclusion » est un paradigme qui a produit, depuis les années 80, des discours déconstruisant l'objet en une floraison de faits singuliers tels que la marginalité, la galère, la zone, la précarité, la disqualification sociale, la misère, le vide social. Malgré les mises en garde contre le caractère ambigu du concept ces qualifications se sont amalgamées pour faire des exclus un " peuple " éminemment victime et de la société une juxtaposition d'intérêts individuels égoïstes. Or les identités collectives, objectivées par le centre comme exclues (par les médias, politique, droit, sciences) se mobilisent en activant des appartenances sociales, spatiales ou culturelles, qui créent et recréent du sens et de l'action contre la résignation de l'anomie et de la « misère » du monde. Les rassemblements antimondialisation libérale, analysés depuis trois ans par le prisme des collectifs et réseaux mobilisés (Droit au Logement, réseau Droit Paysan, Confédération Paysanne, AC !... pour la France ou plus largement des collectifs européens, brésiliens et sud-américains : MST (mouvement des sans-terre), MLNM (movimiento de luta por la moradia), Via Campesina (qui fédère plus de 70 réseaux de défense des paysanneries en Amérique latine) mettent en profondeur historique un champ large des revendications : Seattle (1999), Millau, Larzac, Foix, Marseille, Nice (2000) mais aussi Porto Alegre, Québec, Gênes, Qatar, Laeken (2001), Porto Alegre Barcelone, Séville, Johannesburg, Florence (2002), Porto Alegre, Évian, Paris-St-Denis (2003)... L'hypothèse centrale est celle d'une résistance globale aux effets dérégulateurs et excluant de la mondialisation libérale. La volonté est la faculté de vouloir, la volition est l'acte de volonté (Littré 1875) ; c'est aussi selon Schopenhauer un vouloir-vivre universel, une « poussée aveugle et irrésistible qui vise en tout être vivant, la survie de l'espèce » et c'est enfin la dernière et l'ultime volonté.

Le mouvement d'opposition à la mondialisation a donné naissance à deux termes distincts et néanmoins complémentaires : les antimondialistes et les altermondialistes. Les premiers seraient rétifs à l'ordre social, politique et juridique imposé par le libéralisme et la dérégulation des marchés, quand les seconds seraient attachés à la mise en pratique de modes d'existence alternatifs, garants des milieux physiques, humains et de leurs cultures comme dépositaires d'un monde hérité. Depuis Seattle, l'antimondialisation s'incarne en rassemblements contre la mondialisation libérale c'est-à-dire en contre-sommets lors des sommets internationaux et européens des chefs d'États et de gouvernements. L'appel du comité d'organisation du Forum social mondial de Porto Alegre relève « la vigilance » qui s'exercera rigoureusement envers les gouvernements et leurs engagements : « Pour certains d'entre eux, il ne sera plus possible de prétendre s'être "fait imposer" par en haut des mesures néfastes pour leurs peuples alors qu'ils ont contribué à leur élaboration, ou les ont cautionnées, au sein même de ces institutions. » La marche de la mondialisation doit être régulée et

encadrée par les « citoyens » de manière à contrôler les flux financiers en garantissant l'équité sociale, la diversité culturelle et la biodiversité par la préservation de l'environnement.

L'altermondialisation est analysée pour sa part dans la structuration des forums sociaux locaux, mondiaux et continentaux, menés à l'initiative des sociétés civiles. Dans les débats portés par ces rassemblements n'est globale que cette « tension » vers un « autre » monde, pourtant irréductible au regard de la pluralité de mondes, c'est-à-dire des cultures et des territoires agis par des solidarités, locales, nationales et internationales. Les acteurs de ces mouvements soulignent que la mise à distance des catégorisations médiatiques et politiques est nécessaire, le terme antimondialisation est antinomique avec le vecteur d'une communication en réseaux, il s'agit au contraire d'un mouvement pour une « autre mondialisation », les altermondialistes.

La déclinaison des champs de recherche exposés ci-après ne résulte pas d'une hiérarchisation de leur centralité ou de leur saillance mais des avancées successives dans le temps.

Problématique historique : l'Histoire interagie, les mémoires en partage

La mémoire, c'est d'abord celle des ancêtres et des droits des générations passées. Le 24 février 2001, les zapatistes de Mexico ont engagé une marche de la dignité, profitant de l'ouverture faite par le président Vicente Fox, lors de son investiture. Suivant le même itinéraire que celui parcouru par Emiliano Zapata, ils entrent solennellement à Mexico le 11 mars et sont accueillis par 200 000 personnes. Dans son allocution, le sous-commandant Marcos rend hommage à la culture indienne : « Nous sommes celui qui est de maïs, qui habite la montagne, qui marche sur la terre, qui est pluie, qui est sable, qui est rivière, qui est désert, qui est mer (...) Nous sommes celui qui respecte l'histoire, qui respecte et fait croître la parole ancienne.¹ » L'on peut aussi mentionner la participation du Conseil des indiens Lakota aux débats de Gênes, ou encore celle des participants du contre-sommet de Bruxelles (décembre 2001), qui énoncent le devoir de mémoire et de réparation : « Nous appuyons également les mouvements sociaux du Tiers-monde, qui lors de la conférence de l'ONU contre le racisme à Durban, ont exigé des réparations pour les crimes qui ont été commis au cours de l'histoire contre leurs peuples (notamment la traite des noirs et l'esclavage)². »

Ces formes actuelles de mobilisation des mouvements " populaires " sont par ailleurs inséparables des revendications contestataires menées à la fin des années soixante : féminisme, écologisme, anticapitalisme, régionalismes... Les identités collectives mobilisées depuis trente ans mettent l'accent sur l'autonomie des individus et des territoires, la résistance au contrôle social et à l'uniformisation culturelle, la revendication de modes de vie pérennes, la subordination de nos existences aux destinées de la Terre. Menée au nom des droits, les luttes anti et altermondialistes ont en commun le refus d'un monde excluant. La mondialisation économique, qui accélère la primauté du droit des biens sur ceux des hommes, génère des processus d'exclusion d'ordres social, culturel et territorial.

En tant que groupes constamment mobilisés dans les luttes sociales contre l'ordre libéral, les sans droit (chômeurs, Rmistes, hors-statut, sans-papiers, sans-logement), dotés de " statuts repoussoirs " et sans représentation institutionnelle (syndicale et politique) viennent depuis les

¹ . « La marche de la dignité », Gilles Gesson, article de *Campagnes Solidaires* n°151, avril 2001.

² . Déclaration finale du Congrès Européen Citoyen, Attac-Belgique, document du 6 novembre 2001.

années soixante grossir le cortège des identités culturelles et territoriales laminées par l'imposition d'un cadre national gommant les particularismes. Lors des deux premiers forums de Porto Alegre, les indiens, communautés noires, indigènes, femmes, jeunes sont venus physiquement manifester dans le lieu des débats pour réclamer leur inclusion dans le processus de forum social et dans les débats. Quel glissement sémantique s'opère entre catégories politiques et sociologiques d'indigents, nécessiteux, miséreux, pauvres, nouveaux pauvres, exclus ?

Problématique ethno-anthropologique : la production d'un récit collectif

Trois ordres de temporalités s'affrontent dans le processus de mondialisation : le temps répétitif de la mémoire qui fait lien entre les hommes, le temps cumulatif des techniques et des sciences (progrès), le temps irruptif des identités, cultures et territoires qui négocie le changement (régrès). Nous n'assistons pas à la fin de l'histoire mais à la fin du mythe du progrès puisque l'univers des techniques se heurte violemment avec celui des désirs et des identités façonnées au présent. Comme le souligne E. Morin, derrière l'idée de progrès, ce qui est en jeu, c'est le vivre-mieux parce qu'ont été totalement occultés, depuis la deuxième guerre mondiale, les aspects destructeurs de la croissance technique et économique sur les cultures.

Dans l'analyse endogène des sources (écrits, récits, articles, tracts ...) les témoignages des acteurs sont pris en considération comme substrats producteurs à la fois de mémoire et de création dans l'énoncé des identités mobilisées. Les nouveaux médias alternatifs (Indymedia, Samizdat) offrent l'opportunité de nourrir l'analyse par une alimentation collaborative des sites. Si le récit permet à l'individu de se relier à lui-même, c'est-à-dire de vivre une certaine unité de vie et de s'inscrire dans une mémoire qui le projette en avant, il lui permet aussi de s'inclure dans divers *nous* qui fondent et réalisent l'identité revendiquée. Mais à quel moment y a-t-il production d'un récit collectif ? Autrement dit, peut-on articuler la singularité de chaque expérience humaine et la communauté d'ensemble qui ressort de l'hétérogénéité des vies narratives ? Si chaque récit met en scène les différents paliers des mémoires individuelles, depuis quand s'élabore une mémoire collective articulant les nouvelles représentations du monde, à partir des anciennes originelles en direction d'un futur commun ?

Plusieurs dynamiques sont à approfondir : l'inclusion de l'identité individuelle dans l'identité collective ; la production d'un récit collectif « un autre monde » ; les mémoires activées contre la déprogrammation des savoirs et les dynamiques spirituelles et culturelles « communautaires » réactivées contre l'exclusion de l'individu de la communauté des hommes.

Problématique sociologique : un front unitaire mondial de sans-droit

Les mouvements échappent au répertoire traditionnel ou classique de la mobilisation et de l'action politique. Défiants avec les mécanismes de délégation et décentralisation, critiques avec ceux de la représentation démocratique, ils mettent en œuvre des formes festives de protestation et nouvelles de participation. Il faut souligner le déploiement des marches et journées mondiales -journée mondiale du cri des exclus, journée mondiale des paysans sans-terre, journée sans achat-. La marche met en lumière les mécanismes d'interactions passé/présent/futur entre ces "marcheurs de la faim" : « elle renvoie à de vieilles traditions. Des pèlerinages aux marches contre la faim, des errances des cheminots aux routards de ce siècle. » La marche représente une « magnifique métaphore des révoltes sociales. Se dresser,

aller de l'avant. Construire de ses pas un espace horizontal, qui s'oppose à l'image pyramidale des sommets.³ »

En contrepoint de la déclaration des Marches Européennes qui convergent pour la première fois à Amsterdam 1997, en imprimant la nécessité de créer un front de revendications unitaire : « Nous pensons que les luttes des Sans (sans travail, sans logis, sans papier, sans droit), si elles sont coordonnées avec les luttes des travailleurs, peuvent permettre de faire tomber les nouvelles bastilles afin de changer les logiques sociales dont nous ne voulons plus.⁴ » Au lendemain de la rencontre pour une convergence des mouvements sociaux européens, à Bruxelles le 13 décembre 2001, le réseau des Marches Européennes envoie le départ de la *Marche internationale des résistances sociales*. Les marcheurs sont partis de Bruxelles le 14 décembre 2001, en direction du Sommet des chefs d'État, pour mettre en lumière les revendications portées par ces mouvements : « La marche regroupera des acteurs des différents mouvements sociaux, des chômeurs et des précaires mais aussi des salariés en lutte, des femmes, des sans-papier, des paysans... Elle prendra la forme d'une chaîne de résistances et des solidarités reliant, étape après étape Bruxelles à Séville (juin) (...). Tandis que les gouvernants s'enfermeront dans leur bunker et leur zone rouge pour décider de l'avenir des populations sans les consulter, la marche proposera une démarche alternative, horizontale, démocratique ; elle est horizontale et appelle la base de la société à s'exprimer directement. Elle permet d'articuler les luttes locales et les luttes globales.⁵ »

La jonction des luttes, amorcée depuis le rassemblement de Foix (alliance anti-OGM et collectifs de sans-droit), se concrétise à Bruxelles le 13 décembre 2001, lors de la rencontre pour une convergence des mouvements sociaux européens : « Nous proposons que s'ouvre un processus favorisant une convergence des mouvements sociaux européens, des forces syndicales de salariés et de paysans, des mouvements de chômeurs, de précaires, de mal-logés, des mouvements qui s'opposent à la globalisation libérale, des mouvements de femmes, de jeunes, d'étudiants, des mouvements issus de l'immigration, de soutien aux sans-papier, de lutte contre le racisme, contre le fascisme, des mouvements luttant pour l'environnement, des antimilitaristes et des mouvements pour la Paix et contre la militarisation de l'Union européenne, les associations luttant pour les Droits de tous types, ainsi que les réseaux de réflexion où travaillent ensemble chercheurs et acteurs des mouvements sociaux.⁶ »

A l'échelon mondial, le Forum social est une « convergence de ce flux universel d'individus, mouvements et communautés qui construisent des alternatives affirmant des valeurs et des actes pour une culture fondée sur la diversité, la solidarité et l'autogestion [...] il représente un cadre historique qui reprend l'offensive des luttes de transformation sociale au profit des majorités exclues.⁷ » Il s'est constitué en réseau, présenté comme « instrument virtuel d'articulation des mouvements sociaux » et espace commun de « production et dissémination » des alternatives. Le réseau est décrit à travers ses attributs et caractéristiques de flexibilité, d'horizontalité (décentralisé et sans hiérarchie), d'interconnexion et d'échanges des informations mais également d'articulation des actions collectives et de jonction de luttes isolées et dispersées.

³ .B. Schmitt, P. Spadoni, Les sentiers de la colère, 105472 kilomètres à pied contre le chômage, *L'esprit Frappeur* n°80, Paris, 2000.

⁴ . Khelil Belheine, Farid Zeroulou, discours d'Amsterdam, 14 juin 1997.

⁵ . Départ de la Marche internationale des résistances sociales, Bruxelles, décembre 2001-Séville, juin 2002, site www.euromarches.org.

⁶ . Site des Marches Européennes, www.euromarches.org.

⁷ . « Rede social mundial », site www.redesocialmundial.org, mars 2002.

Problématique géographique : les recompositions antimondialisation en provenance des campagnes

Parce que le thème transversal de résistances à la mondialisation se construit dans les appartenances qui se mobilisent en retour, il est important de différencier les territoires et les espaces dans lesquels les alternatives se développent pour maintenir les individus en relation. Les milieux, urbain et rural, sont questionnés en résonance pour comprendre comment des espaces solidaires en interaction -associations et réseaux- sont producteurs d'identités cohésives et résistantes contre leur déprogrammation de l'histoire. Les configurations des luttes antimondialisation en provenance des campagnes, étudiées en France depuis 1998, sont un point d'observatoire privilégié de la jonction mondiale des luttes locales et nationales. À terme, par l'animation du réseau Droit Paysan et l'analyse de la mise en réseaux des luttes en France, Europe et Brésil -Oasis en tous lieux, Écovillages, Droit Paysan, Confédération Paysanne, Réseau d'Agriculture Durable RAD, Coordination Européenne pour une autre Agriculture (Gênes, juillet 2001), Confédération Paysanne Européenne, Via Campesina, Mouvement des Travailleurs ruraux Sans-Terre, il s'agit de comprendre la convergence de luttes rurales locales et nationales dans une dynamique d'internationalisation des revendications portées par les campagnes, contre la marchandisation de la vie.

Les revendications en direction du droit à la souveraineté alimentaire se fondent sur l'autonomie vivrière et le droit de se nourrir. La terre est au centre de la déclaration de Bangalore (Inde, octobre 2000) qui énonce une plate-forme de revendications : changements sociaux dans les campagnes en alliance avec l'ensemble de la société, le droit à la terre pour ceux qui la cultivent -réformes agraires dans les campagnes et souveraineté alimentaire-, commerce équitable, biodiversité, droits d'usages collectifs sur les ressources naturelles (semences, etc.). Expliquant que la faim dans le monde n'est pas la résultante d'une absence d'aliments mais d'une « absence de droits », les participants réunis à La Havane lors du forum mondial sur la souveraineté alimentaire⁸ du 3 au 7 septembre 2001 adoptent une position commune sur le droit des peuples à l'alimentation. Ce droit fondamental se décline en un ensemble de points : la souveraineté alimentaire est la seule voie pour éradiquer la faim et la malnutrition ; elle favorise la souveraineté économique, politique et culturelle des peuples ; elle nécessite une agriculture avec les paysans, les communautés indigènes, de pêcheurs qui place l'être humain au centre de ses préoccupations. L'accès à l'alimentation est un droit, pas une compensation assistancielle des gouvernements, ni une charité de groupes publics ou privés, nationaux ou internationaux ; la souveraineté alimentaire implique la mise en marche de processus radicaux de réforme agraire adaptés à chaque pays et région. Dans le même sens, les rencontres de Teruel⁹ en Espagne 19-22 septembre 2001 « Une autre alimentation est possible », ont abouti à la mise en place d'un Réseau européen sur l'Alimentation. « Les politiques économiques, sociales et agricoles ne doivent pas aller à l'encontre du droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies durables de production, distribution et consommation d'aliments, garantissant ainsi le droit à l'alimentation pour toute la population, dans le respect des cultures et de la diversité des modes paysans de production, de commercialisation, de gestion des espaces ruraux. L'alimentation, c'est l'affaire de tous. »...

⁸ . 400 délégué(e)s d'organisations paysannes, indigènes, pêcheurs, ONG, organismes sociaux, universités et chercheurs de 60 pays.

⁹ . Signataires CERAI-Espagne, EAFL-Royaume Uni, FNCIVAM-France, Fondation pour le progrès de l'Homme, réseau APM- France, in *Nature-Hollande*.

En France, Europe ou au Brésil, ces alternatives collectives agissent une pluralité de bases vivrières en milieu périurbain, semi-rural et rural lointain comme autant de zones d'autonomie temporaire ou pérenne (cf. ZAT de Hakim Bey, 1999). En contrepoint des expériences rurales, quels espaces régionaux (Mercosur) se déploient pour résister au processus mondial d'intégration continentale des États (ALCA, Europe, ASEAN...)?

Problématique économique : l'équité et la déconsommation des sociétés d'abondance

Ces anti et altermondialistes qui s'attaquent distinctement à l'OMC, à la Banque mondiale, au FMI, à l'OCDE ou à l'Europe ont décidé d'avancer front commun pour exiger en amont une participation aux débats et en aval par la mise en place de procédures de contrôle. « Derrière la mondialisation, se cache l'expansion du capitalisme », dénoncent unanimement les alternatifs libertaires réunis à Millau : « la mondialisation détruit les solidarités humaines et le droit de tous les hommes et les femmes à maîtriser leur vie [...] Il n'y a pas d'aménagement possible de la mondialisation du capital. Simplement un choix : se soumettre ou lutter frontalement contre elle et les institutions qui l'organisent. » De fait, les mobilisations ne se dressent plus uniquement en direction des emblèmes du politique mais également contre les mécanismes de domination des firmes économiques (Des émeutes de Los Angeles 1995, aux actions collectives de chômeurs en France, Europe et Brésil dans les grandes surfaces de 1996-2002, à la dénonciation des paradis fiscaux Nice 2000, à la création d'un Tribunal des Peuples contre les industries pharmaceutiques à Porto Alegre 2003).

La critique de l'emprise de l'économie capitaliste se nourrit de l'hétérogénéité des divisions entre riches et pauvres et de l'aliénation des uns par les autres. L'économie ne fonctionne que comme production d'échanges (le profit de quelques-uns) et non comme production de consommation (assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de tous). Les 20% les plus riches de la population mondiale absorbent 85% de la richesse produite. Dans la mesure où les politiques nationales sont aujourd'hui surdéterminées par les orientations décidées par les secteurs de l'économie au niveau international, c'est à ce niveau global que se cristallisent les plates-formes de revendications et que se construisent les solutions alternatives. Au cœur des sociétés d'abondance, le don, l'entraide, la déconsommation, et la décroissance sont positionnés à travers différentes formes de résistance : la caravane anticapitaliste 2000-01, la journée sans-achat, les exigences de commerce équitable...

Quelle refonte des systèmes nationaux de protection sociale et d'emploi par la l'articulation d'un revenu d'existence et d'un revenu d'activités et/ou de formation garantissant à tous les européens la réalisation de droits-créances : droit à la subsistance et d'obtenir de la société un emploi étant définis par le droit comme des droits dont la réalisation incombe à la société d'ensemble. En sous-bassement, en France, quelle refonte des statuts de l'emploi : obsolescence de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles CSP alors que les activités sociales, culturelles, environnementales, artisanales... (sens de la pluriactivité) se démultiplient sous la chape de l'insertion.

Problématique politique et juridique : Une troisième génération des droits de l'homme

Face à l'illégalité croissante des sans-droit (chômeurs, précaires, Rmistes), des sans-papiers, des clandestins, des sans-logement, les acteurs présents à Millau dénoncent les inégalités de fait, engendrées par la mondialisation : durant le procès, les syndicalistes paysans et leurs avocats expliquent que « la légitimité suffit quand il s'agit d'affronter des

règles et des lois qui vont à l'encontre des citoyens, pour le seul bénéfice de quelques-uns. » Se définissant à la fois comme “ non-violents ” mais “ résistants ”, les manifestants sont à la recherche de nouvelles formes d'actions : boycott individuel, désobéissance civile, usages de terres incultes, en friche, de logements vacants...

La « multitude » rassemble une pluralité d'acteurs de contextes historiques, de territoires, de cultures, de savoirs, mobilisés contre la dépossession de leurs droits -naturels et coutumiers- et contre leur éviction de l'Histoire. Si la question du droit est dominante, c'est parce que la production historique des « exclus » en soi interroge la pertinence d'un socle constitutionnel-mémoire, protecteur en théorie des droits du citoyen dans l'État-nation et non garant, dans les faits de ceux des individus dans la communauté des hommes. S'agit-il alors d'obtenir le droit d'avoir des droits en multipliant à l'infini les dispositifs dérogoratoires au droit commun national ou de penser l'élaboration des préceptes que l'imprescriptibilité rend « particulièrement nécessaires à notre temps » ? Praticiens des droits de l'homme, ces réseaux ont uni leurs forces dans trois directions : mobilisation d'un réseau d'échanges et de soutien inter-associatif, évaluation de l'application des droits de l'Homme, défense de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains dont l'un des axes majeurs est de « garantir l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Plusieurs avancées sont proposées :

-Primauté des droits collectifs sur les droits de l'individu (droits de tous les hommes). Les droits économiques et sociaux sont appelés les droits de la seconde génération, en référence aux droits individuels proclamés en 1789. En tant que protecteur des droits de la personne, ce socle des droits de la première génération consacre des " droits inaliénables, imprescriptibles et sacrés " qui sont largement à revisiter. Ainsi le droit de propriété n'est plus un droit absolu, la puissance publique recourant fréquemment à la préemption pour faire prévaloir la suprématie des usages collectifs et de l'intérêt général contre le droit d'un particulier. En contrepoint, les usages collectifs d'usus et de fructus, se dressent contre l'aliénation de l'abus qui consiste en pouvoir vendre, transmettre et même " mésuser de la chose " (cf. jurisprudence), au mépris des vies humaines : les droits de se nourrir (souveraineté et sécurité alimentaire), dans un environnement durable (conservation des milieux, diversité des habitats et des cultures), d'accéder aux soins, à l'éducation... Les droits collectifs d'existence priment sur le droit individuel de propriété (abus) en matière de propriété intellectuelle, foncière, financière, industrielle, commerciale...

-Diversité culturelle et biodiversité naturelle : universalité des droits de la Terre. La nouvelle formule de développement durable utilisée en 1987 par la commission mondiale pour l'environnement et le développement a reconnu la finitude de la terre et de ses ressources. Au tournant du XXIème siècle, il est acquis qu'aucun développement ne sera durable sans États de droit¹⁰.

-Définition des droits de l'homme de la troisième génération, sur l'axe nature/culture « Terre commune » (en comparaison du socle de droits individuels de 1789 et du socle de droits collectifs, économiques et sociaux, de 1946 en France et la reconnaissance internationale des droits économiques sociaux et culturels). La souveraineté des peuples se revendique de multiples façons durant les rassemblements dans les thèmes récurrents des cultures (conservation et transmission des langues, des cultures indigènes, (paysannes et rurales que l'urbanisation croissante menace et détruit), de conservation des modes de subsistance (contrôle

¹⁰ . Thèse développée par l'économiste Gérard Winter, *l'Impatience des pauvres*, PUF, Paris, 2002.

sur les matières premières, souveraineté alimentaire et du droit des peuples à se nourrir) mais aussi souveraineté territoriale, en référence aux minorités indigènes luttant partout dans le monde pour le respect des droits immémoriaux sur leurs terres ancestrales.

-Des « biens communs » au Patrimoine commun de l'humanité : le droit des générations passées et futures s'élabore entre droits naturels immémoriaux et droit positif évolutif. Il faut souligner la double particularité du droit brésilien d'accorder une protection juridique aux actes de défense des droits actuels et de ceux des générations futures (CC, art. 75, 76; CF/88, art.5, L XXIII) et de consacrer l'état de nécessité (Art 160, &1.519, 1.520), pour écarter le caractère illicite d'actes « pratiqués en désaccord avec l'ordre juridique, en violation de droit subjectif individuel, causant des dommages aux autres » (CC, art.159).

-Contre la « marchandisation » du monde au détriment des hommes (« pillage » énergétique, alimentaire, semences, générique, clonage), quelles « humanités » au service du vivant ?

La solidarité est au croisement des manifestations qui vont de Seattle, à Nice, Gênes, Porto Alegre : « Nous croyons que l'expression d'une civilisation de la solidarité est un bon résumé de ce projet alternatif [...] Une civilisation de solidarité ne peut être qu'une civilisation de solidarité avec la nature, car l'espèce humaine ne pourra survivre si l'équilibre écologique de la planète est rompu »¹¹. Dans la même veine, les signataires de la déclaration finale du Forum préparatoire de Rio+10¹² argumentent de concert, en direction du présent, de l'avenir et du passé : « Nous rejetons la mondialisation dont le seul moteur est la recherche de profit. La nature est une valeur fondamentale en soi, et la vie et sa protection se situent au-dessus des accords commerciaux internationaux. Nous défendons la souveraineté des peuples et des nations sur leur patrimoine génétique et la mise en œuvre de stratégies durables qui rendent possibles les conditions de vie des populations et la préservation de la biodiversité. »

À terme, se profile une troisième génération de droits naturels et culturels de l'homme qui positionnent, aux côtés des droits de la première génération de 1789 et des droits économiques et sociaux de la deuxième génération (1946). Le terme génération est toutefois ambigu car il semble suggérer que les droits les plus anciens sont définitivement acquis alors que les luttes actuelles se greffent en permanence sur la défense de droits présumés comme acquis (droits économiques, sociaux et culturels) ou sur la proclamation de leur désuétude (droit absolu de propriété). Ces droits de la troisième génération, les « droits du vivant », revisitent l'Humanité en notre humanité (la condition d'être humain). À ce titre, ils sont à la fois créances et obligations : « droits et devoirs des hommes à l'égard de la terre ».

Béatrice Mésini
Février 2003.

¹¹ . Frei Betto et Michael Löwy, « Les Valeurs d'une nouvelle civilisation », *op. cit.*

¹² . Déclaration finale du Forum préparatoire de Rio+10, « Un autre monde est Possible ! C'est la seule planète que nous ayons », Porto Alegre, le 31 janvier 2002.

